

Demande de dérogation au périmètre scolaire

Niveau Scolaire (cocher la case concernée)	
Maternelle <input type="checkbox"/> <i>(A renouveler obligatoirement pour le passage au CP)</i>	Élémentaire <input type="checkbox"/>
NOM DE L'ÉCOLE DU SECTEUR	NOM DE L'ÉCOLE DEMANDÉE
ENFANT CONCERNE PAR LA DEMANDE DE DEROGATION DE PERIMETRE SCOLAIRE	
NOM : PRENOM : DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE : SEXE : FEMININ <input type="checkbox"/> MASCULIN <input type="checkbox"/>	
SITUATION FAMILIALE	
Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/>	
<p style="text-align: center;">Responsable légal</p> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Nom Prénom Adresse Code postal Ville Tel fixe Tel portable Adresse mail Lieu de travail Tel travail Adresse mail	<p style="text-align: center;">Responsable légal</p> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Nom Prénom Adresse Code postal Ville Tel fixe Tel portable Adresse mail Lieu de travail Tel travail Adresse mail
L'enfant a-t-il des frères et sœurs ? _____ Combien ? : _____ Sont-ils scolarisés ? _____	
Préciser la classe : _____ l'établissement : _____	
Préciser la classe : _____ l'établissement : _____	

MOTIF DE LA DEMANDE

Cochez la case correspondant à votre situation :

– Dérogation accordée sans demande préalable :

- Il n'est pas nécessaire de constituer un dossier de demande de dérogation dans la seule situation suivante :
- Admission dans une classe spécialisée (ULIS) hors du secteur de résidence habituelle de l'enfant.

Cochez la case correspondant à votre situation :

🏠 Rapprochement de fratries (sauf si l'aîné est scolarisé en CM2)
(Joindre un certificat de scolarité de l'enfant déjà scolarisé dans l'école demandée)

🏠 Enfant dont un parent travaille sur le groupe scolaire demandé
(Joindre l'arrêté de nomination ou l'attestation de l'employeur ou de la direction de l'école)

🏠 Pour raisons médicales de l'enfant (ex. soins à proximité de l'école demandée)
(Joindre tout document justifiant ce motif).

🏠 J'atteste exercer l'autorité parentale sur l'enfant pour lequel je demande une dérogation au périmètre scolaire et j'atteste que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité et que je suis informé(e) qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Article 441-7 du code pénal

Fait à Vénissieux le :

Signature :

(obligatoire)

▶ Toutes les informations que vous indiquez dans ce document sont destinées à la Direction Éducation Enfance de la ville de Vénissieux et ne seront utilisées que dans le cadre de ce service.

▶ Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978).

Secteur d'origine	Secteur demandé
<p>Direction de l'école d'origine (Pour information) Date, signature et cachet de l'établissement</p>	<p>Direction de l'école demandée (Pour information) Date, signature et cachet de l'établissement</p>
<p>Avis du Maire ou de son adjoint de la commune dont dépend l'école d'origine</p> <p>Avis favorable au départ de l'enfant : 🏠 Avis défavorable au départ de l'enfant : 🏠</p> <p>Motif :</p> <p>Date, signature et cachet du maire</p>	<p>Décision de la commission municipale du secteur demandé</p> <p>Avis favorable à l'arrivée de l'enfant : 🏠 Avis défavorable à l'arrivée de l'enfant : 🏠</p> <p>Motif :</p> <p>Date, signature et cachet du maire</p>

ATTENTION ! L'acceptation d'une demande de dérogation pour un enfant de maternelle n'est valable que pour la scolarité en préélémentaire. **L'enfant réintégrera son périmètre scolaire d'origine à l'issue de la maternelle**, à moins que la famille renouvelle sa demande de dérogation pour la scolarité en élémentaire et l'obtienne.

PRINCIPES

La Ville de Vénissieux est découpée en différents périmètres scolaires, définis par délibération du conseil municipal, auxquels correspond un groupe scolaire. Ce découpage est nécessaire pour l'affectation scolaire des élèves en fonction de leur résidence habituelle. **Cette décision d'affectation relève de la compétence exclusive de la Ville de Vénissieux.**

La possibilité donnée aux familles de déposer un dossier de demande de dérogation constitue une exception à ce principe, sous réserve de répondre aux critères d'acceptation définis par la Ville de Vénissieux.

Le premier critère évalué par la commission municipale est la capacité de l'école à accueillir des élèves venant d'autres périmètres.

La décision d'acceptation ou de refus des demandes de dérogation appartient à la Ville en ce qui concerne la scolarisation d'enfants sur les écoles publiques de Vénissieux.

CIRCUIT D'INSTRUCTION DU DOSSIER

Avant de déposer votre dossier auprès de la Direction Éducation Enfance de la Ville de Vénissieux vous devez au préalable faire signer et tamponner le document par :

- la direction de l'école de votre secteur
- la direction de l'école demandée
- le Maire de la commune d'origine

Transmettre le dossier complet avec toutes les pièces justificatives au service Éducation (3^{ème} étage de l'Hôtel de Ville).

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE
ET NE POURRA ETRE EXAMINE PAR LA COMMISSION**

L'examen de votre dossier se fera dans le cadre d'une commission composée de :

- l'Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,
- un représentant des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale,
- un représentant de parents d'élèves désigné par les fédérations de parents d'élèves représentées dans les écoles,
- Un ou deux cadres de la Direction Éducation Enfance à titre d'experts et avec voix consultative.

La commission se réunit plusieurs fois par an entre avril et la rentrée scolaire de septembre.

Cette commission examine les dossiers et statue conformément aux critères définis par la délibération du conseil municipal du 7 décembre 2015. Aucun examen des dossiers déposés par les familles ne sera réalisé en dehors des Commissions.

La Ville de Vénissieux notifiera les réponses exclusivement par courrier. Aucune réponse à une demande de dérogation ne sera donnée par téléphone ni sur place au service éducation.

L'acceptation par la commission municipale de votre demande de dérogation ne vaut pas inscription à l'école.

Vous devez effectuer la démarche de pré-inscription en prenant rendez-vous au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, 5 Avenue Marcel Houël – 69200 VÉNISSIEUX, avec les pièces suivantes :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois accompagné de l'attestation d'hébergement s'il y a lieu
- Livret de famille
- Le carnet de vaccination ou de santé de l'enfant
- Jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés
- Le courrier de la Ville de Vénissieux accordant la dérogation

Le certificat de pré-inscription délivré par la Ville de Vénissieux vous sera demandé par la direction de l'école pour effectuer l'admission de votre enfant.